



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des  
soumissions/Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada

See herein for bid submission  
instructions/

Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission

NA  
Ontario

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services / Travaux publics  
et services gouvernementaux  
Kingston Procurement  
Des Acquisitions Kingston  
86 Clarence Street, 2nd floor  
Kingston  
Ontario  
K7L 1X3

<b>Title - Sujet</b> Ready Mix Concrete Products Produits de béton prêt-mélangé	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6889-220118/B	<b>Date</b> 2021-05-27
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6889-22-0118	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$KIN-710-8400
<b>File No. - N° de dossier</b> KIN-1-55004 (710)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Daylight Saving Time EDT <b>on - le 2021-06-18</b> Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Dunphy, Ken	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> kin710
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613)449-5116 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613)545-8067
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> RPOU (ON) Det Pet (Contracts Section) Garrison Petawawa, Bldg S-111 PO Box 9999, Station Main Petawawa, ON K8H 2X3	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>4</b>
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 SOMMAIRE .....	4
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	5
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>6</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	6
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	6
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	6
2.4 LOIS APPLICABLES .....	7
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>8</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	8
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>9</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	10
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>11</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>13</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>13</b>
6.1 OFFRE.....	13
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	13
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	13
6.5 RESPONSABLES.....	14
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	15
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	15
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	15
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	16
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	16
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	16
6.12 LOIS APPLICABLES .....	16
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	16
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>17</b>
6.1 BESOIN.....	17
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	17
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	17
6.4 PAIEMENT .....	17
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

6.6	ASSURANCES.....	18
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	18
6.8	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	18
6.9	INSPECTION ET ACCEPTATION.....	19
<b>ANNEXE « A »</b>	.....	<b>20</b>
	<i>BESOIN</i> .....	20
<b>ANNEXE « B »</b>	.....	<b>22</b>
	BASE DE PAIEMENT.....	22
<b>ANNEXE « C »</b>	.....	<b>24</b>
	EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS POUR LES OFFRES À COMMANDES.....	24
<b>ANNEXE « D »</b>	.....	<b>25</b>
	PWGSC-TPSGC 942 - COMMANDE SUBSÉQUENTE À UNE OFFRE À COMMANDES.....	25
<b>ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</b>	.....	<b>26</b>
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	26
<b>ANNEXE « F »</b>	.....	<b>27</b>
	ATTESTATIONS ADDITIONNELLES.....	27

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;  |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;   |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

- 1.2.1** Le détachement de l'Unité des opérations immobilières de la Garnison Petawawa du ministère de la Défense nationale souhaite établir une offre à commandes d'une durée de trois (3) ans en vue de la fourniture et de la livraison de béton prémélangé, mélangé sur le chantier et préfabriqué et des matériaux connexes au besoin et sur demande.

La période de l'offre à commandes s'échelonne 17 septembre 2021 au 31 août 2024.

La présente demande d'offre à commandes peut entraîner la délivrance d'une (1) offre à commandes individuelle et régionale (OCIR).

### **1.3 Compte rendu**

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### **1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)**

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

#### **2.1.1 Clauses du Guide des CCUA**

Clause du Guide des CCUA M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

### **2.2 Présentation des offres**

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les offres transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

[TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur ou sur papier à TPSGC ne seront pas acceptées.

### **2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

#### **2.4 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

#### **2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours**

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

L'offrant doit envoyer son offre par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre financière  
Section II : Attestations

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ou sur papier ne seront pas acceptées.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

#### **Section I : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

Clause du Guide des CUA [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section II: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation financière**

##### **4.1.1.1 Critères financière obligatoires**

Toute offre qui ne respecte pas les exigences obligatoires suivantes sera réputée non recevable et ne recevra aucune autre considération:

- a) Les offrants doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe « B ».
- b) Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe « B », Base de paiement.
- c) Les offrants doivent soumettre des prix unitaires fermes pour tous les articles et pour toutes les années indiqués à l'annexe B, Base de paiement – Base de prix A.
- d) Les offrants doivent soumettre un pourcentage de majoration pour toutes les années indiquées à l'annexe B, Base de paiement – Base de prix B.
- e) Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

**4.1.1.2** Comme stipulé dans les Instructions uniformisées 2006, la quantité de biens spécifiée dans la DOC n'est qu'une approximation des exigences données de bonne foi.

##### **4.1.1.3 Critères financière cotés**

Base de prix A – Le prix calculé pour chaque année sera établi en multipliant l'utilisation estimative annuelle par le prix unitaire ferme correspondant proposé par l'offrant par unité de distribution. Le prix évalué pour la base de prix A est la somme de tous les prix calculés pour l'année 1, l'année 2 et l'année 3.

Base de prix B – Le prix de chaque année sera calculé en multipliant la valeur annuelle estimative par le pourcentage de majoration de l'offrant, le tout additionné de la valeur annuelle estimative. Le prix évalué pour la base de prix B est la somme de tous les prix calculés pour l'année 1, l'année 2 et l'année 3.

Exemple : (% majoration x valeur annuelle estimative) + valeur annuelle estimative

$$(5 \% \times 15\,000,00 \$) + 15\,000,00 \$ = (750,00 \$ + 15\,000,00 \$) = 15\,750,00 \$$$

Le prix évalué de l'offre sera la somme des prix évalués pour les deux bases de tarification (A et B).

##### **4.1.1.4 Évaluation du prix - offre**

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **4.2 Méthode de sélection**

### **4.2.1 Méthode de sélection**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

### **5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes**

#### **5.2.3.1 Conseil d'administration**

Conformément à la, [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), section 17, les soumissionnaires sont priés de remplir la liste des membres de leur conseil d'administration. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « F » - Renseignements supplémentaires sur la certification 1. Conseil d'administration.

#### **5.2.3.2 Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)**

Conformément à la Section 2, Numéro d'entreprise - approvisionnement, des Instructions uniformisées, Les fournisseurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'émission d'une offre à commande. Les soumissionnaires sont priés de remplir l'annexe « F » - Renseignements supplémentaires sur la certification 2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Si les fournisseurs ne possèdent pas d'une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#). Il est également possible de communiquer avec la Ligne Info au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

---

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée Annexe « C », Exigences relatives aux rapports pour les Offres à Commandes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 septembre au 30 novembre
- deuxième trimestre : du 1 décembre au 28 février
- troisième trimestre : du 1 mars au 31 mai
- quatrième trimestre : du 1 juin au 31 août

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

#### **6.4 Durée de l'offre à commandes**

##### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 17 septembre, 2021 au 31 août, 2024.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

## 6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison précisé dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Ken Dunphy  
Titre : Chef d'équipe  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : Région de l'Ontario  
Téléphone : 613-449-5116  
Courriel : [Ken.Dunphy@pwgsc.gc.ca](mailto:Ken.Dunphy@pwgsc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

### 6.5.3 Représentant de l'offrant (à remplir par l'offrant) :

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable des :

Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Suivi de la livraison

Nom : \_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la défense nationale  
Garnison Petawawa  
UOI (ON) DET PET  
PO Box 9999, STN Main, Édifice S-111  
Petawawa, Ontario  
K8H 2X3

## 6.7 Procédures pour les commandes

Des commandes subséquentes seront passées auprès du titulaire de l'offre à commandes pour la fourniture de produits conformément à l'annexe « A ».

## 6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquent à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquent à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquent à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquent à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquent qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquent;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 50 000,00\$ (taxes applicables incluses).

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2020-05-28) Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Exigences relatives aux rapports pour les offres à commandes;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (**d'insérer lors de l'émission de l'offre à commandes**).

## 6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## 6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (**insérer la loi de la province ou du territoire précisée**) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit. ***(Cette clause sera insérée si le paiement par carte de crédit est accepté par l'offrant, sinon il sera supprimé)***

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Période du contrat**

La période du contrat conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### **6.3.2 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.4 Paiement**

#### **6.4.1 Base de paiement**

##### **6.4.1.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, tel que spécifié dans la commande individuelle subséquente à l'offre à commandes, calculé selon l'annexe « B », Base de Paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **6.4.2 Limite de prix**

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17), Limite de prix

#### **6.4.3 Paiement unique**

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

#### 6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. Date;
  - b. Nom et adresse du destinataire;
  - c. Numéro de commande subséquente du MDN et numéro d'offre à commandes;
  - d. Description des services.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a. Un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

Ministère de la défense nationale  
Garnison Petawawa  
UOI (ON) DET PET  
PO Box 9999, STN Main, Édifice S-111  
Petawawa, Ontario  
K8H 2X3

#### 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

#### 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

#### 6.8 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.

- 
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

## **6.9 Inspection et acceptation**

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

## **ANNEXE « A »**

### **BESOIN**

#### **Besoin de produits en béton prémélangé, mélangé sur le chantier et préfabriqué**

##### **1. Renseignements généraux**

- a) Le besoin consiste à fournir et à livrer du béton prémélangé, mélangé sur le chantier et préfabriqué pour le compte de l'Unité des opérations immobilières de la garnison Petawawa au besoin et sur demande.

##### **2. Normes**

- a) Association canadienne de normalisation (CSA)
- b) Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
- c) Office des normes générales du Canada (ONGC)
- d) Ministère des Transports de l'Ontario (MTO)

##### **3. Exigences générales**

- a) Fournir et livrer le béton prémélangé, mélangé sur le chantier et préfabriqué à l'Unité des opérations immobilières de la garnison Petawawa au besoin et sur demande.
- b) L'accès au site est sujet à des restrictions liées au mouvement des troupes ou à d'autres règlements adoptés par le commandant ou par le chargé de projet. Toutes les mesures possibles seront prises pour donner accès à l'entrepreneur à toutes les aires en tout temps.
- c) L'entrepreneur doit prendre note que les livraisons sont permises seulement du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30, sauf indication contraire du chargé de projet.
- d) Les frais de transport seront compris dans le prix, à l'exception des articles spéciaux dont les frais supplémentaires qui en découlent doivent être approuvés au préalable par le chargé de projet.
- e) L'Unité des opérations immobilières vérifiera toutes les commandes dans un délai de 72 heures suivant leur réception et signalera tout problème au fournisseur.
- f) Les articles qui ont un caractère urgent seront livrés à l'Unité des opérations immobilières dans les 24 heures suivant la commande subséquente. Les besoins urgents seront précisés au moment de la commande subséquente.
- g) L'entrepreneur doit être en mesure de fournir et de livrer les articles énumérés à l'annexe B – Base de paiement dans les trois (3) jours suivant la commande subséquente.
- h) Les articles de commande spéciale qui ne sont pas énumérés à l'annexe B – Base de paiement seront livrés dans le délai convenu entre le chargé de projet et l'entrepreneur.

- 
- i) Une étiquette doit être apposée sur tous les emballages avec la mention « À l'attention du magasin à outils de l'Unité des opérations immobilières ». Les commandes seront remplies et emballées conformément à leur document de commande subséquente connexe et devront être accompagnées d'un bordereau de marchandises. Tous les bordereaux de marchandises contiendront le numéro de l'ordre des travaux et le numéro de la demande.
  - j) Les marchandises livrées qui ne portent pas une fiche signalétique et une étiquette du produit qui ne sont pas conformes au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) seront refusées.
  - k) Il faudra par la suite effectuer la livraison des matériaux aux ateliers et aux chantiers. Le bordereau de marchandises doit être signé et approuvé par le personnel de l'entrepôt de l'Unité des opérations immobilières avant l'acheminement de la livraison.
  - l) Le type, la quantité et la résistance du béton prémélangé seront prescrits dans le cadre de la portée des travaux au moment de la commande subséquente.
  - m) Les exigences supplémentaires en matière de béton prémélangé, comme les retardateurs et les accélérateurs de prise, les colorants et les superplastifiants seront prescrites dans le cadre de la portée des travaux au moment de la commande subséquente.
  - n) Une exigence est établie pour la livraison en vrac des produits de ragréage (tonne, sac et palette).
  - o) Une exigence est établie pour fournir et livrer des barres de béton armé, de treillis métallique et des fils d'acier connexes de différentes dimensions.
  - p) Une exigence est établie pour les différents types et quantités de sable pour confection de mortiers, de graviers et de ciment Portland prémélangé ensaché.
  - q) Il incombe à l'entrepreneur de récupérer et de retirer les palettes qui ont été utilisées lors de la livraison de ses produits sans aucuns frais pour l'Unité des opérations immobilières.
  - r) Si l'entrepreneur reçoit une commande qui entraîne une charge de travail « insuffisante », l'entrepreneur peut facturer, en plus de la commande, un montant unitaire fixe conformément à la base d'établissement des prix A de l'annexe B.
  - s) La base d'établissement des prix B doit être utilisée pour fournir et livrer les matériaux connexes et les articles spéciaux qui ne sont pas énumérés à la base d'établissement des prix A de l'annexe B.
  - t) L'entrepreneur sera responsable du déchargement; il n'y a pas d'installations dédiées au déchargement.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
W/6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W/6889-22-0118

N° de la modif. - Amd. No.  
KIN710  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « B »

### BASE DE PAIEMENT

Les prix indiqués doivent être des prix fermes, en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, et comprendre les droits de douane et les taxes d'accise canadiens. Les taxes applicables doivent être indiquées à titre d'éléments distincts sur les factures.

Période 1 - du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022

Période 2 - du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023

Période 3 - du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024

### Base d'établissement des prix A

Art.	Description	Unité de distribution	Utilisation estimative annuelle	Prix unitaire ferme - Année 1	Prix unitaire ferme - Année 2	Prix unitaire ferme - Année 3
1	Béton prémélangé, 5 076 lb/po <sup>2</sup> , soit 35 MPa, contenant des pierres de ¾ po/19,0 mm, affaissement de 3 po/80 mm avec entraîneurs d'air de 5 à 8 %	m <sup>3</sup>	20			
2	Béton prémélangé, 4 641 lb/po <sup>2</sup> , soit 32 MPa, contenant des pierres de ¾ po/19,0 mm, affaissement de 3 po/80 mm avec entraîneurs d'air de 5 à 8 %	m <sup>3</sup>	50			
3	Béton prémélangé, 4 351 lb/po <sup>2</sup> , soit 30 MPa, contenant des pierres de ¾ po/19,0 mm, affaissement de 3 po/80 mm avec entraîneurs d'air de 5 à 8 %	m <sup>3</sup>	10			
4	Frais supplémentaires pour le chauffage en hiver pour la période du 1 <sup>er</sup> novembre au 15 avril chaque année	m <sup>3</sup>	5			
5	Frais supplémentaires pour l'ajout, sur demande, d'un retardateur de prise pour le bétonnage par temps chaud	m <sup>3</sup>	5			
6	Frais supplémentaires pour l'ajout, sur demande, d'un accélérateur de prise pour le bétonnage par temps froid (sans chlorure)	m <sup>3</sup>	5			
7	Frais supplémentaires pour l'ajout, sur demande, d'un superplastifiant requis pour les applications de coffrage aux accès difficiles et complexes	m <sup>3</sup>	5			
Art.	Description	Unité de	Utilisation	Prix unitaire	Prix unitaire	Prix unitaire

	distribution	estimative annuelle	ferme – Année 1	ferme – Année 2	ferme – Année 3
8	Produits de ragréage en vrac	40			
9	Produits de ragréage : 22,7 kg/50 lb	220			
10	Ciment Portland : 36,30 kg/80 lb	20			
11	Ciment à maçonnerie de type S : 30 kg/66,14 lb	10			
12	Barre : 15 mm – 6 m de long Frais liés aux palettes :	100			
13	Toutes les palettes utilisées pour la livraison de produits au destinataire doivent être retournées à l'entrepreneur. Celles qui ne seront pas retournées dans le mois suivant la livraison au destinataire seront facturées au destinataire au taux de ____ \$ par palette. Ces frais paraîtront sur la facture du mois suivant. Il incombe à l'entrepreneur de récupérer les palettes une fois ces dernières déchargées, et ce, sans frais au client.	10			
14	L'entrepreneur recevra le prix de lot de ____ \$ pour les commandes relatives à une livraison de charge « insuffisante » de moins de trois mètres cubes (seulement pour les articles n <sup>os</sup> 1 à 8 indiqués dans la base d'établissement des prix A).	2			

**Base d'établissement des prix B**

Art.	Description	Utilisation estimative	Majoration en pourcentage – Année 1	Majoration en pourcentage – Année 2	Majoration en pourcentage – Année 3
1	Les articles supplémentaires disponibles auprès de l'entrepreneur, mais non compris dans la base d'établissement des prix A seront facturés conformément au prix coûtant de l'entrepreneur plus un pourcentage de majoration.	15 000 \$			



N° de l'invitation - Solicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

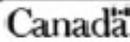
Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

**ANNEXE « D »**

**PWGSC-TPSGC 942 - Commande subséquente à une offre à commandes**

Clear Data - Effacer l'information

	<b>Public Works and Government Services Canada</b> Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	<b>Call-up Against a Standing Offer</b> <b>Commande subséquente à une offre à commandes</b>			
Ship to - Expédier à  	Consignee Code Code destinataire  Postal Code Code postal	<p><b>To the supplier:</b> The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer.</p> <p><b>Au fournisseur:</b> L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes: Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commandes seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.</p> <p><b>Security: The call-up includes security provisions.</b>          Sécurité: La demande comprend des exigences en matière de sécurité.</p> <p> <input type="checkbox"/> NO / NON               <input type="checkbox"/> YES / OUI               If YES, attach a SRCL to the call-up / Si OUI, joindre une L'VRS à la demande         </p>			
Supplier - Fournisseur	Procurement Business No. (PBN) / Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)				
Invoices must be sent in accordance with - Les factures doivent être envoyées selon: <input type="checkbox"/> The detailed instructions in the standing offer / Les instructions détaillées dans l'offre à commandes <input type="checkbox"/> The address shown in the "Ship to" block / L'adresse indiquée dans la case « Expédier à » <input type="checkbox"/> Special instructions below / Les instructions particulières ci-dessous					
Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following reference numbers. Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants.		Financial Code(s) - Code financier(s)			
Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes	Requisition No. - N° de demande Order, Off. - Bur. dem.    YY - AA    Serial No. - N° de série	Client Reference No. (optional) / N° de référence du client (facultatif)			
The representative of the identified user signing the call-up form must indicate his or her physical address. This address will constitute the address most connected with the supply and will determine, where applicable, the place of supply for this procurement. Le représentant de l'utilisateur désigné qui signe le formulaire de commande subséquente doit indiquer son adresse municipale, qui constituera l'adresse la plus associée à l'approvisionnement et qui déterminera, le cas échéant, le lieu d'approvisionnement pour cette commande.					
Amendment No. / N° de modification	Previous Value (\$) / Valeur précédente (\$)	Value of increase or decrease (\$) / Valeur de l'augmentation ou diminution (\$)	Total estimated expenditures or revised / Total des dépenses estimatives ou révisées		
Item No. / N° de notice	NATO Stock No. / Item Description / N° de nomenclature de l'OTAN / Description de l'article	U. of I. / U. de d.	Quantity / Quantité	Unit Price / Prix unitaire (\$)	Extended Price / Prix calculé (\$)
Special instructions - Instructions particulières				Total	
For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contacter Name - Nom    Telephone No. - N° de téléphone			Delivery required by - Livraison requise le (YYYY-MM-DD)    (AAAA-MM-JJ)		
For internal purposes only - Pour usage interne seulement Pursuant to subsection 33(1) of the Financial Administration Act, funds are available. En vertu du paragraphe 33(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, des fonds sont disponibles.			Approved for the Minister - Approuvé pour le Ministre		
Signature (Mandatory) - Obligatoire		Date (YYYY-MM-DD-AAAA-MM-JJ)		Date (YYYY-MM-DD-AAAA-MM-JJ)	


PWGSC-TPSGC 942 (01/2014)

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W6889-220118/B

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID

KIN710

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

***Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de fractures.***

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Carte d'achat VISA ;
- ( ) Carte d'achat MasterCard ;
- ( ) Dépôt direct (national et international) ;
- ( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- ( ) Virement télégraphique (international seulement) ;
- ( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
W6889-220118/B  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
W6889-22-0118

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PET-1-55004

Id de l'acheteur - Buyer ID  
KIN710  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « F »**

### **ATTESTATIONS ADDITIONNELLES**

#### **1. Conseil d'administration**

Conformément à la section 17 de la Politique d'inadmissibilité et de suspension, les soumissionnaires doivent fournir une liste de la composition de leur conseil d'administration avant l'attribution de l'offre à commandes. Les soumissionnaires sont tenus de fournir ces renseignements dans le cadre de leur soumission.

Nom/poste de l'administrateur - \_\_\_\_\_

#### **2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)**

Conformément à la section 2, Numéro d'entreprise – approvisionnement, des Instructions uniformisées, les entrepreneurs doivent détenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution de l'offre à commandes.

Numéro d'entreprise – approvisionnement – \_\_\_\_\_

Les fournisseurs peuvent demander un NEA en ligne à [Données d'inscription des fournisseurs \(DIF\)](#). Pour s'inscrire autrement que par Internet, il est également possible de communiquer avec la Ligne Info au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.